ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Havre, le 5 mars 2021.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Monsieur PHILIPPE Edouard
Président
Communauté Urbaine
Le Havre Seine Métropole
19 rue Georges Braque CS70854
76600 Le Havre

Objet : Risques majeurs / marnières

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur les conséquences des marnières présentes sur le territoire de la Communauté urbaine, suite notamment à l'alerte récente de Monsieur AUBER, maire de Saint Jouin-Bruneval après la découverte d'une marnière de 800 m² sous une propriété de cette commune, et un chemin communal.

J'avais déjà eu l'occasion de vous saisir il y a quelques années sur une situation similaire au Havre.

Le 12 décembre dernier cet effondrement s'est produit à Saint Jouin-Bruneval, au 13 rue des Pommiers chez Madame LE METEIL et Monsieur MASCRIER.

Et nous savons que la Seine-Maritime dénombre environ 120 000 petites carrières, avec pour certaines, un risque brutal d'effondrement.

Lorsque les marnières sont détectées chez les particuliers, les dispositifs de soutien techniques et financiers existent mais sont souvent insuffisants pour faire face aux dépenses nécessaires à la sécurisation. Si l'Etat intervient, par l'intermédiaire du Fonds de prévention des risques naturels dit « Barnier » majeurs à hauteur de 30 % sur le comblement, les assurances, quant à elles, ne couvrent pas les frais d'études, de recherches et d'investigation. Pourtant les marnières sont juridiquement assimilées à un risque naturel.

Dans le cas de M. MASCRIER et Mme LE METEIL, Le Conseil Départemental a également été sollicité pour une aide concernant le sondage, dont la prise en charge maximale serait de 20 % après passage en commission le 29 mars prochain.

Malgré ces interventions de soutien, le reste à charge demeure souvent problématique comme c'est le cas pour la famille de Saint-Jouin-Bruneval. En effet, les sommes nécessaires à mobiliser s'élèvent à 20.000 € pour le sondage et 98.000 € pour le comblement.

../..

Je vais solliciter le Ministère pour le renforcement des aides existantes et en particulier le fonds Barnier permettant d'accompagner les particuliers dans la réalisation de travaux de protection ou de prévention. En effet, nous sommes en présence de l'un des rares risques naturels pouvant être totalement supprimé par les interventions humaines.

Je souhaitais vous en informer mais également connaître les possibles interventions prévues ou envisagées par la Communauté Urbaine pour venir en aide aux particuliers ou aux communes touchées par ce sujet.

Je reste à votre disposition pour en échanger.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Paul LECOQ